Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 029-212900898-20251124-2025_59-DE

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Kergloff, régulièrement convoqués le vingt-quatre juin deux-mil vingt-cinq se sont réunis à la salle du conseil , sous la présidence de Monsieur Patrick URIEN, MAIRE qui procède à l'appel des membres.

Etaient présents : Patrick URIEN , Corinne ROSPARS, Siméon LE BAIL, Brigitte LAVENANT, Philippe NEDELLEC, Jean-Paul HENRY, Pierrot BELLEGUIC, , Christine CORVELLEC, Hervé GUILLERM, , Patricia NORMANT, Philippe SINDE, Mme Stéphanie CHARLOT, Estelle LOIDON, Sanae NEDELLEC

Etaient absents :

Assistaient également :

conseillers en exercice : 14	Présents : 14	Pour : 14	Abstentions : 0
Votants : 14	Quorum : 8 présents	Contre : 0	

Délibération n°2025-59 – TARIFS DES CONCESSION AU CIMETIERE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs de concession au cimetière avec une revalorisation de 1,23%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'appliquer à compter du 1er janvier 2026 les tarifs suivants pour les concessions de terrain au cimetière :

TARIFS 2025

Emplacement de 2,5m2 pour 30 ans	94 €
Emplacement de 5m2 pour 30 ans	184€

TARIFS 2026

Emplacement de 2,5m2 pour 30 ans	95 €
Emplacement de 5m2 pour 30 ans	186€

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 1/12/2025

Publiée le : 1/12/2025

Pour extrait conforme,
Fait à Kergloff
le 24/11/2025

Le Maire,
M. Patrick URIEN

MAIRIE DE KERGLOFF 29270 FINISTERE